



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE**  
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0  
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132  
Courriel : [municipalite@st-maurice.ca](mailto:municipalite@st-maurice.ca)  
Site internet : [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca)

Le 19 février 2021

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**Avis public**, est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Maurice tiendra une séance par vidéoconférence à huis clos, lundi le 8 mars à 19h30. Il statuera sur les demandes de dérogations mineures, présentées par les propriétaires des sites ci-après indiqués.

La Municipalité de Saint-Maurice possède un règlement sur les dérogations mineures numéro: 2009-494.

#### IDENTIFICATION DES SITES CONCERNÉS:

##### ***470, rue Béliveau***

**Nature :** La demande vise la rénovation majeure d'une résidence qui prévoit le remplacement d'une galerie en façade de la résidence qui empiètera dans la marge avant de 5.0 mètres, soit un empiètement de 1 mètre de plus que la galerie actuelle. L'article 7.5 du règlement de zonage 2009-489 autorise la construction d'une galerie avec un empiètement de 2.0 mètres dans la marge avant.

**Effet :** Autoriser l'ajout d'une galerie en façade de la résidence avec un empiètement dans la marge avant de 5.0 mètres.

##### ***182, rue Paradis***

**Nature :** La demande vise la construction d'un bâtiment accessoire à usage résidentiel d'une superficie de 126.3 m<sup>2</sup>. La disposition de la grille de spécifications de la zone 207-R du règlement de zonage 2009-489 fixe la superficie d'un bâtiment accessoire à 100 m<sup>2</sup>.

**Effet :** Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à usage résidentiel d'une superficie de 126.3 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée devra pour se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, faire parvenir avant **lundi 8 mars 12h** un avis à l'inspecteur en bâtiment et en environnement monsieur Yves Laflamme concernant vos interrogations ou autres demandes.

Pour plus d'information vous pouvez contacter le soussigné au 819-374-4525 ou par courriel à [yflamme@st-maurice.ca](mailto:yflamme@st-maurice.ca).

Fait et donné à Saint-Maurice, ce 19 février 2021.

Yves Laflamme  
Inspecteur en bâtiment et en environnement